

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1315

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« publié par voie d'arrêté du »

les mots :

« arrêté par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.